



## Réunion du Conseil Citoyen de la Vie Culturelle

24 mai 2022 – Synthèse des échanges

### Présents

#### Membres du COPIL :

- Jean BOUTIN, Conseiller municipal délégué à l'Implication citoyenne
- Marie-Pierre DURAND, Adjointe au Maire à la Vie culturelle
- Nathalie LHEUREUX, Directrice de la culture et de la vie associative
- Sylvie MARCHAIS, Conseillère municipale déléguée à la Médiation culturelle et aux associations culturelles

#### Membres titulaires :

- Gérard CHABERT
- Solène FERRAND
- Hugo LE MOING
- Frank MONTEUUIS
- Angèle PETEGNIEF

#### Membre suppléant :

- Eléna LEPAIRE

### Excusés ou absents :

- Christelle CAMBIER
- Alain CEDELLE
- Laure-Anne DARON
- Anne-Solen GEIMER LE LAY, association JAB' jazz danse
- Jean-René HOUSSIN, Conseiller municipal
- Rénaud MARTIN, association Bruz citoyeneté

### Ordre du jour

- Budgets participatifs pour un projet à venir ;
- Renouvellement des membres du CCVC ;
- Bilan 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement.

## Budgets participatifs pour un projet à venir

---

### ✓ Les grands principes

Présentation de la démarche par Jean Boutin et de ses différentes étapes (cf. documents joints).

C'est un nouveau type de démarche qui vise à augmenter la place de la population d'une ville dans les décisions budgétaires de la collectivité. Pour que ce budget soit utilisé, la démarche doit être très cadrée et rigoureuse. Ce processus cyclique comprend les étapes clés suivantes :

- Structuration ;
- Mise en œuvre ;
- Evaluation.

Par **structuration**, on entend notamment la définition du cadre du projet, la définition des objectifs et des publics visés, la rédaction d'un règlement mais aussi la création d'un planning prévisionnel. Ce dernier dépend de multiples facteurs dont le nombre de projets et leur complexité. Le budget participatif doit correspondre au budget de l'année civile et se prépare pendant l'année N-1 avant de pouvoir être réalisé en année N. Un à deux mois sont nécessaires pour réaliser cette étape.

**La mise en œuvre** se déroule généralement en 4 phases :

- *L'appel à idées* (de 1 à 2 mois) → nécessite des moyens en termes de communication. Il s'agit de communiquer auprès de la population et de fixer une date butoir pour la réception des projets ;
- *L'analyse des idées* (de 2 à 5 mois) → nécessite une expertise technique et budgétaire afin de s'assurer du respect des critères posés et de la faisabilité des projets ;
- *Le vote des projets* (de 15 j. à 3 mois) → suppose de définir en amont le mode de scrutin ;
- *La réalisation des projets* (de 1 à 2 ans) → nécessite de prévoir en amont qui s'en chargera (services techniques de la ville, sous-traitants, chantier participatif...).

### ✓ Un cadre inspirant pour Bruz

L'exemple d'un budget participatif risque de ne pas pouvoir être réalisé car cela nécessite des moyens trop importants dont la Ville ne dispose pas actuellement. La charge de travail des services municipaux n'en permet pas la réalisation. Cependant, l'équipe municipale a la volonté forte de s'inspirer de ces différentes étapes pour monter une initiative culturelle de type participatif. Comment monter un tel projet en prenant en compte un certain nombre de réserves sur sa création et son fonctionnement ? Il est nécessaire de questionner ce type de projet de façon plus réduite.

Il est proposé d'impliquer le CCVC dans ce projet. Peut-on imaginer que des propositions partent de cette assemblée ? Il serait dommage de ne pas se saisir de ce projet à l'échelon culturel. Ce serait une opportunité de s'approprier la culture dans la ville. Le projet serait alors plus implicatif que participatif.

Le CCVC a notamment pour objectifs de développer la participation et l'implication citoyenne, de la mettre en valeur et d'aboutir à une réalisation concrète, résultat d'une consultation démocratique. Dans la mesure où les moyens d'y parvenir sont restreints, la concrétisation d'une action à une échelle moindre reste possible.

Il est émis l'idée de s'inspirer de ce qu'a fait le comité piétons-vélos qui dispose d'un budget lui permettant de choisir un projet. La sollicitation est plus restreinte mais la participation citoyenne à un nouveau projet existerait à minima. La concertation serait en ce cas plus ciblée et plus limitée.

### ✓ Retours des échanges avec les membres présents

**Budget** : une enveloppe de 18 000 € (hors coûts annexes : frais de personnel, communication...) a été votée en 2022 et concerne des dépenses d'investissement. Le projet est donc destiné à être pérenne. Le budget de la collectivité n'est pas extensible et implique de rester modeste.

**Planning** : l'ambition est de lancer le 1<sup>er</sup> projet avant la fin de l'année 2022. Il serait intéressant d'entamer le travail dès maintenant afin que le projet soit prêt pour 2023. Un cadre de travail est à préparer.

Pôle Culture et Vie associative

*Accompagnement des services municipaux* : leur capacité à accompagner un tel projet n'est pas suffisante actuellement pour permettre sa réalisation. En termes de charge de travail, il n'y a pas les moyens de mettre en œuvre toute la communication notamment. Les facteurs limitants sont nombreux.

*Implication du CCVC* : la solution serait que le comité prenne ce projet en main mais il faudrait trouver le juste milieu. Le fait que l'idée vienne uniquement des membres du CCVC peut dénaturer le projet et apparaître comme réducteur. Par contre, chaque membre du CCVC pourrait activer ses réseaux pour recueillir des idées : ce serait une façon de faire participer davantage de personnes au projet. Des boîtes aux lettres pourraient être mises en place dans chaque quartier pour faciliter le dépôt d'idées. Le CCVC pourrait ensuite présélectionner les idées avant de les soumettre au vote du public.

*Structuration* : cette étape très importante ne doit pas être bâclée. Une trame d'organisation est à rédiger : ceux qui le souhaitent sont invités à s'impliquer davantage en participant à un groupe de travail. Un document existe et demande à être amendé et rectifié. Avant de s'engager, il est prudent de bien jauger l'investissement que cela représente en temps et dans le temps.

Un groupe est constitué pour travailler sur le projet et sa structuration : Jean Boutin, Gérard Chabert, Marie-Pierre Durand, Solène Ferrand et Sylvie Marchais. Une réunion est programmée le mercredi 8 juin à 9h à la Maison des associations.

*Communication* : ce n'est que lorsque la trame d'organisation sera prête qu'il sera possible de communiquer. L'objectif premier est de montrer que le projet est participatif. Il faudrait trouver une idée simple à mettre en œuvre pour donner de la lisibilité au projet. Un encart dans la *Semaine à Bruz* pourrait être publié deux fois de suite. Un article dans le *Bruz mag* permettrait probablement de toucher une audience plus large.

Il est également proposé de tenir un stand au prochain Forum des associations qui se tiendra le 3 septembre de 9h30 à 15 h. Cela permettrait de communiquer sur l'instance, de montrer une proximité avec les habitants. Damien Colas, Responsable des services Vie associative et Animation, en a été informé. Pendant cette journée, les membres du CCVC pourraient inciter les personnes intéressées par le projet participatif à laisser leurs coordonnées.

## **Bilan de cette 1<sup>e</sup> année de fonctionnement**

---

De l'avis général, le fonctionnement du conseil a été apprécié et a correspondu globalement à ce que les participants avaient envisagé.

Il a été bien réfléchi et structuré en amont ce qui a facilité les choses : la démarche était sérieuse, le cadre posé, la méthodologie claire. Chacun a pu s'exprimer en toute liberté et transparence dans un climat convivial propice aux échanges. Ceux-ci étaient d'autant plus intéressants que les membres se complétaient. Cinq réunions ont eu lieu comme prévu et ce format est à conserver. Leur durée a parfois semblé courte (2 h). Les thèmes étaient variés, les comptes rendus clairs.

Peu de choses concrètes sont par contre sorties de l'instance pour cette 1<sup>e</sup> année, mis à part le nom donné aux animations du week-end, mais la réflexion a été intéressante car collective et au service des autres. Il fallait ce temps pour lancer véritablement la dynamique. L'avis de chacun a été entendu. Il serait intéressant par contre d'avoir d'autres avis sur la culture que ceux de la mairie et de ses services.

Les membres du comité de pilotage (CoPil) sont très satisfaits de cette nouvelle instance. A son lancement, ils avaient quelques craintes quant à son bon fonctionnement, quant à leur capacité à rester à l'écoute sans orienter la réflexion ou être trop directifs en tant qu'élus. Leur principale préoccupation est que le conseil s'empare des sujets traités et avance. L'écoute a été mutuelle et s'est faite dans le respect des autres. Les échanges ont été enrichissants et chacun est remercié pour son implication.

## **Renouvellement des membres du CCVC**

---

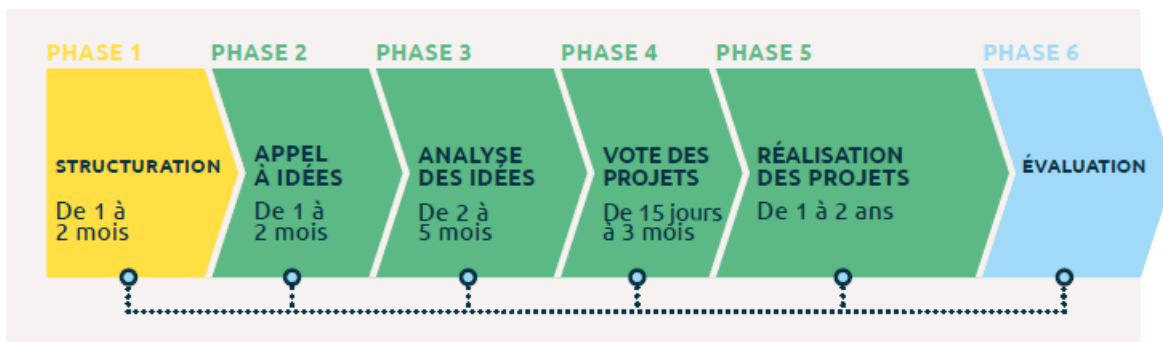
La majorité des membres présents à cette réunion est prête à renouveler sa participation pour une nouvelle année. L'ensemble des membres titulaires et suppléants sera contacté par mail à ce sujet. Tous seront invités à la réunion de rentrée.

## BUDGET PARTICIPATIF : ETAPES ET CALENDRIER

Des étapes clés : structuration – mise en œuvre – évaluation



Un planning prévisionnel



# Trame de présentation de la notion de budget participatif

## Présentation des principes par « Pour la Solidarité » (Belgique)

### 1. Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un concept mis en œuvre à **Porto Alegre** au Brésil (1989) et qui consiste à associer les habitants à l'élaboration du budget de la ville ou de la commune. Il prend donc la forme d'une démocratie directe liée à un système représentatif.

L'objectif [initial] du budget participatif est de permettre à la population locale d'identifier les problèmes à régler, d'établir une hiérarchie des urgences et des investissements et d'examiner leur compatibilité avec les ressources disponibles – quitte à augmenter ces dernières par des mesures fiscales redistribuant la richesse des plus privilégiés vers les plus démunis. Les budgets participatifs constituent une innovation tant au niveau institutionnel, qu'en termes d'outil de planification et de gestion.

Les différentes pratiques de budgets participatifs à travers le monde montrent que les processus de participation doivent suivre des étapes précises et des règles. La mise en œuvre du budget participatif varie fortement selon le contexte local, même si les principes sont communs : démocratie locale, justice sociale et contrôle citoyen.

### 2. Critères effectifs d'un budget participatif

Un budget participatif, défini comme « une forme moderne d'implication de citoyens non élus dans la discussion du budget communal et /ou de l'allocation du budget communal au travers d'un processus direct, permanent et indépendant. **Le Conseil de l'Europe** identifie cinq critères.

1. Les dimensions financières et/ou budgétaires sont discutées
2. Le niveau de la ville ou d'une entité (décentralisée) avec un collège élu et un pouvoir administratif est à privilégier (la dimension de quartier est insuffisante)
3. Le processus est répété dans le temps (une réunion ou une consultation sur une question financière n'est pas un exemple de budget participatif)
4. Le processus comprend une certaine forme de délibération publique dans le cadre de réunions/fora spécifiques (l'ouverture des réunions administratives aux citoyens n'est pas un budget participatif)
5. Une décision finale est attendue par les organes délibératifs (conseils communaux) ».

**Source : PLS** mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations.

<https://pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ca-2014-budgets-participatifs.pdf>

## Présentation par le site « lesbudgetsparticipatifs.fr »

**Video :** Antoine Bézard, fondateur du site <http://lesbudgetsparticipatifs.fr>;



Budgets participatifs \_ donner du sens à la participation des citoyens-720p.mp4

## Qu'est-ce qu'un budget participatif ? Publié par GILLES le 09/10/2015

Comment définir les budgets participatifs ? Si le budget participatif a réussi à transformer la transparence dans beaucoup de territoires, des défis demeurent : comment assurer que la compétition entre les projets soient saines et que les votants connaissent tous les projets ? [Les 100 idées de votre budget participatif](#) [Le budget participatif](#) Comment assurer une égalité des chances entre des projets d'une association qui aura les moyens de faire campagne et un collectif d'enfants qui veulent un parc de jeux dans leur quartier ? Les mêmes enjeux questionnent les élections municipales.

Les budgets participatifs peuvent donc être très différents en fonction des territoires. Les règles sont discutées en amont avec les habitants. Au Brésil comme en Espagne, un comité composé d'élus et de représentants de la société civile redéfinissent l'organisation de la démarche. Nous retrouvons d'autres [partenariats innovants](#) pour les budgets participatifs :

1. Le budget est au centre de la démarche ou une part importante
2. Les citoyens ont un impact direct sur les décisions budgétaires (au contraire des consultations)
3. La démarche est délibérative (contrairement à un référendum, des projets peuvent par exemple fusionner)
4. La logique redistributive est au cœur de la démarche, c'est-à-dire que les quartiers plus pauvres sont ceux qui ont davantage de moyens
5. Le processus est pensé pour assurer que les citoyens peuvent contrôler les dépenses publiques
6. Le budget participatif se répète régulièrement (souvent chaque année)

### 1 - Préparation

Au-delà du budget disponible et du calendrier du processus, la ville définit les règles majeures qui vont organiser le processus :

### 2 - Collecte des besoins

Que l'on demande des projets très précis ou au contraire qu'on en reste au recensement des besoins, chaque ville organise un premier temps sous la forme de réunions publiques ou avec un site internet pour recueillir les idées d'amélioration que la ville pourrait financer.

### 3 - Transformation d'idées en projets

C'est un moment délibératif souvent intense : les propositions sont discutées, amendées, fusionnées et ce sont les participants qui se rassemblent pour décider des projets réellement à étudier par les services.

### 4 - Analyse par l'administration

En vérifiant la légalité et la faisabilité, l'administration fait appel à tous ses services techniques pour chiffrer chaque projet. Souvent cette phase d'analyse est un moment pour les porteurs de projet de demystification des normes publiques : la découverte des coûts des éléments du projet dépassent bien souvent les pronostics. C'est aussi l'occasion de dialoguer entre les services et les porteurs de projets pour transformer le projet au regard des contraintes techniques.

### 5 - Prioritisation

C'est la phase la plus visible qui va permettre de déterminer quels sont les projets qui seront financés : la campagne de vote anime l'ensemble des porteurs de projets, que le vote soit numérique ou se fasse à l'issue de débats publics. Les participants peuvent bien souvent voter pour plusieurs projets.

### 6 - Annonce des résultats

L'annonce des résultats fait des heureux : les projets qui seront financés à l'issue du budget participatif. Les malheureux se consolent en préparant leur campagne pour la prochaine fois.

### 7 - Réalisation des projets

Très attendus, les projets proposés par les citoyens sont enfin réalisés. C'est le moment d'inaugurer les nouveaux équipements ou projets décidés collectivement.

**Source :** [http://www.civisme.com/actualites/le-budget-participatif-100-idees-de-votre-budget-participatif](#)

## QUESTIONS de fond des 4èmes Rencontres Nationales des Budgets Participatifs (Paris 2019)

(Extrait)

La [rencontre] a permis d'explorer la valeur ajoutée, l'apport spécifique, les limites éventuelles du budget participatif en se demandant :

- Si le budget participatif permet à tous les citoyens qui le souhaitent de contribuer à la décision publique ;
- S'il renforce le pouvoir d'agir, pour que chacun puisse s'impliquer de manière éclairée et concrète, d'une part, et que cette implication soit « émancipatrice » ;
- S'il renforce l'ancrage des pratiques de participation citoyenne au cœur des territoires ;
- S'il suscite l'institutionnalisation de la participation citoyenne, pour que les postures et les modalités de production des politiques publiques changent durablement au sein des collectivités, au-delà du temps du projet participatif ;
- S'il confère une légitimité forte aux projets qui émergent des citoyens, légitimité indispensable pour les concrétiser, lever des financements, mobiliser des moyens humains et techniques, susciter des partenariats... ;
- S'il contribue à la transition écologique et au renforcement des solidarités sur nos territoires.

Source : <https://www.paris.fr/pages/declaration-de-cloture-des-quatriemes-rencontres-nationales-des-budgets-participatifs-7498>



# Le Monde

## « Rappelons les vertus politiques du budget participatif »

Trois professeurs d'université et un expert des budgets participatifs s'élèvent dans une tribune au « Monde » contre le dénigrement de ce nouveau mode d'intervention des citoyens dans la décision publique, en un temps où celle-ci est plus que jamais nécessaire.

Publié le 08 novembre 2019 - Temps de Lecture 5 min.

LE MONDE.FR

**Tribune.** « Mascarade démocratique », « paravent pour masquer l'inaction », « simulacre », « foire à l'argent public », « instrumentalisation des citoyens », « coup de communication » : depuis plusieurs semaines, les attaques contre le budget participatif se font de plus en plus fréquentes, alors que les échéances électorales municipales se rapprochent et que se tiennent à Paris les 7 et 8 novembre des Rencontres nationales consacrées à ce sujet.

Chercheurs spécialistes de la démocratie et de la participation citoyenne, nous tenons à rappeler les vertus politiques du budget participatif. Ce dispositif pionnier, né à la fin des années 1980 en Amérique latine, est le symbole de l'entrée des citoyennes et des citoyens dans les politiques publiques. En effet, lorsqu'il est mis en place sérieusement, il permet à ces derniers de déposer des projets, qui sont ensuite instruits par les services de la collectivité, puis soumis au vote des habitants. Les projets arrivés en tête de ces votes sont par la suite réalisés.

Le budget participatif s'est développé dans le monde entier. En France, son déploiement s'est accru dès 2014, notamment sous l'impulsion de la Ville de Paris qui a décidé d'y consacrer 5 % de son budget d'investissement (500 millions d'euros sur la mandature) et de mettre en place un fonctionnement de grande ampleur, avec des exigences en matière d'inclusion de tous les publics, d'accompagnement à l'élaboration, d'information et de suivi des projets, etc.

### Les dix raisons pour défendre le budget participatif

Actuellement, près de 200 collectivités y ont recours dans notre pays. Universités, bailleurs sociaux, écoles ou entreprises, nombreuses sont les structures qui en ont perçu l'intérêt. Les locataires, étudiants et salariés sont de plus en plus invités à prendre part à la transformation concrète de leur lieu de vie.

Au-delà de cette diversité d'expériences menées, voici dix raisons qui nous conduisent à défendre ce dispositif :

1. Il est l'un des seuls outils qui permet aux citoyens d'intervenir sur une question cruciale : le budget de la collectivité.
2. Il permet potentiellement à des citoyens éloignés des institutions de participer au processus de décision. À Grenoble, l'exemple emblématique est celui d'Apache, un sans-abri qui a

déposé un projet de création d'un lieu regroupant des permanences sociales et juridiques pour les personnes précaires.

3. Il ouvre le droit de vote à des habitants qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales : étrangers hors Union européenne, jeunes de moins de 18 ans, etc. C'est l'un des seuls dispositifs qui permet à ces groupes de participer à la gestion de leur ville en déposant des projets et en votant en faveur de leur réalisation. Il reconnaît là leur expertise et leur « droit à la ville ».
4. Il redonne aux citoyens un pouvoir d'initiative. Il leur offre la possibilité de mettre à l'ordre du jour de l'agenda de leurs institutions des projets qui n'étaient pas des priorités de la collectivité.
5. Le budget participatif accorde aux citoyens un véritable pouvoir de décision. Là où nombre de démarches se réclamant de la démocratie participative se contentent de consulter les citoyens avant de laisser la décision aux professionnels, il leur permet de réellement choisir, par leur vote, les projets qu'ils souhaitent voir réaliser.
6. Il transforme le rôle de l'administration. Celle-ci met son expertise à la disposition des citoyens pour approfondir, chiffrer, trouver des solutions à des problèmes et mettre en place les projets proposés par les habitants. Ainsi, pour les domaines qui sont de sa compétence, le budget participatif modifie la fabrique de l'action publique en replaçant les citoyens au cœur du dispositif de conception et de décision des projets.
7. Le budget participatif reconnaît et encourage l'imagination et la créativité citoyennes. On le voit chaque année à travers l'originalité des projets déposés. Quand on leur donne les moyens de faire, les citoyens ont des idées, sont prêts à mettre la main à la pâte et participent à la réalisation concrète des projets : création d'une coopérative solaire citoyenne, mesure de la pollution de l'air, création de bagagerie solidaire, etc.
8. Il donne lieu à des projets concrets, visibles dans l'espace public, dans la ville. Il ne s'agit pas de proposer un énième débat, mais d'avoir un impact direct sur son environnement proche. À titre d'exemple, presque 2 000 réalisations ont déjà vu le jour à Paris.
9. En principe et dans la plupart des collectivités, la transparence guide le budget participatif. Ainsi, il y a un retour du commanditaire sur la faisabilité du projet déposé par l'habitant. Il est précisé si nécessaire les motifs d'infaisabilité du projet, ou bien les modalités de mise en œuvre, les contraintes potentielles, etc.
10. Le budget participatif renforce le pouvoir d'agir des citoyens. En leur donnant les clefs de compréhension de la fabrique de la ville (finances publiques, impondérables pour la réalisation des projets, etc.) et en permettant le développement d'une citoyenneté active, il est, en ce sens, une véritable « école de la démocratie ».

### **Proposer des transformations de politiques publiques**

Des améliorations doivent constamment être apportées à la mise en place des budgets participatifs. Une meilleure transparence, un contrôle plus attentif des procédures de votation, de même qu'une augmentation de la part du budget d'investissement ouvert à la participation, sont autant de pistes de perfectionnement possible et de démocratisation supplémentaire.

De même, la gamme de la participation citoyenne ne se réduit pas au budget participatif, comme le montrent les demandes d'institutionnalisation du référendum d'initiative citoyenne ou les assemblées citoyennes tirées au sort pour proposer des transformations de politiques publiques décisives.

Nous déplorons la dénonciation caricaturale dont cette forme essentielle de la démocratie participative fait l'objet. Un tel discours illustre le fait qu'une partie de la classe politique et des médias n'a toujours pas pris la mesure des aspirations démocratiques des citoyens et tout simplement n'accepte toujours pas l'idée d'une compétence politique de tous les citoyens indépendamment de leur statut social. Le budget participatif doit être enfin reconnu à sa juste valeur : un instrument d'action publique original et efficace, permettant de rapprocher les citoyens des décisions qui les concernent.

**Antoine Bézard**, fondateur du site <http://lesbudgetsparticipatifs.fr>; **Loïc Blondiaux**, professeur de science politique à l'université Paris-I – Panthéon-Sorbonne ; **Sandra Laugier**, professeure de philosophie à l'université Paris-I – Panthéon-Sorbonne ; **Yves Sintomer**, professeur de science politique à l'université Paris-VIII.